



Procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2026

Sont présents : M. Serge BAVARD ; Me Yolande BRUNOT ; M. Dominique DUCHAMP ; Me Hirminia GARCIA ; M. Jean-Pierre BROCARD ; Me Carine MAGNIN ; M. Philippe BRUNOT ; Me Céline DESCOURS ; M. Gérard LEGUAY ; Me Christelle GOMEZ ; M. Valentin TARBY, Me Josiane RAYMOND ; M Sylvain BUTTY ; Me Gisèle MICHELOT ; M. Frédéric BARANDE STARCK ; M. Jérôme CHIONO.

Absents Excusés : Me Michèle BAUDOIN (procuration à Me Yolande BRUNOT), M Jérémy BRUNOT (procuration à Me Hirminia GARCIA) ; M. Patrick AVENTINO (procuration à M. Serge BAVARD)

Monsieur Sylvain BUTTY est désigné secrétaire de séance.

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 mars 2026.

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Il est précisé qu'il doit être signé par le maire et le secrétaire désigné lors de la séance d'installation.

Les nouveaux élus sont invités à valider un procès-verbal auquel ils n'ont pas assisté. Leurs observations éventuelles peuvent être annexées.

- **Adopté à l'unanimité**, sans observation.

2- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026.

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité (18 voix pour, 1 abstention : M. CHIONO).

Les désignations de personnes doivent en principe faire l'objet d'un vote à bulletin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à la majorité, de procéder à main levée.

- *Le conseil municipal décide à l'unanimité de recourir au vote à main levée.*
-

3- Détermination du nombre de conseillers délégués.

Sur proposition du maire, le conseil municipal prend acte de la création de quatre postes de conseillers délégués. Leur désignation relève de l'autorité du maire par arrêté.

Les délégations envisagées sont les suivantes :

- Un conseiller délégué chargé de l'exercice des fonctions et signatures rattachées au 1er adjoint, en charge de la vie associative, de la communication, du sport, de la culture et des animations, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci ;
- Un conseiller délégué chargé de l'exercice des fonctions et signatures rattachées au 2ème adjoint, en charge des affaires sociales, scolaires, de la santé et du lien intergénérationnel, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci ;

- Un conseiller délégué chargé de l'exercice des fonctions et signatures rattachées au 3ème adjoint, en charge des services techniques, du patrimoine bâti, du cadre de vie et de la voirie, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci ;
- Un conseiller délégué chargé du jumelage, du PLU, de l'accueil de nouvelles entreprises, des énergies renouvelables et des permis d'inhumer.

Il est précisé que cette décision ne fait pas l'objet d'une délibération, la faculté de déléguer certaines fonctions aux conseillers municipaux relevant de la compétence exclusive du maire. Le conseil municipal sera amené ultérieurement à fixer le montant des indemnités correspondantes.

4- Désignations des membres amenés à siéger au sein des commissions et organismes.

Il est rappelé qu'à chaque renouvellement du conseil municipal, celui-ci doit procéder à la désignation des représentants appelés à siéger dans les différentes commissions et organismes communaux.

4-1 Commission d'appel d'offre et des marchés en procédure adaptée

La commission d'appel d'offres examine les candidatures et les offres dans le cadre des marchés en procédure adaptée et des appels d'offres. Elle émet un avis sur l'offre économiquement la plus avantageuse et sur les procédures négociées ou déclarées infructueuses. Pour les procédures formalisées, elle attribue les marchés. La commission est composée du maire, président, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants.

Sont désignés à l'unanimité :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	Philippe BRUNOT	Jérémy BRUNOT
2	Dominique DUCHAMP	Jean Pierre BROCARD
3	Frédéric BARANDE STARCK	Jérôme CHIONO

4-2 Commission de contrôle de la liste électorales

La commission est chargée d'examiner les listes électorales et d'assurer le contrôle a posteriori des décisions du maire en matière d'inscription et de radiation. Le maire, les adjoints et les conseillers délégués titulaires d'une délégation ne peuvent y siéger.

Sont désignés à l'unanimité :

	TITULAIRES
1	Josiane RAYMOND
2	Carine MAGNIN
3	Patrick AVENTINO
4	Frédéric BARANDE STARCK
5	Jérôme CHIONO

4-3 Commission communale des impôts directs

Il est rappelé que la commission communale des impôts directs exerce un rôle consultatif en matière de fiscalité locale. Elle participe notamment à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties et à la détermination des valeurs locatives. Conformément à la réglementation, le conseil municipal doit proposer une liste comportant seize commissaires titulaires et seize commissaires suppléants, parmi lesquels le directeur départemental des finances publiques désignera les huit

titulaires et huit suppléants définitifs.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité les personnes suivantes :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
BARANDE Frédéric Starck	TF	MELE Bernard	TF
LOUET Bénigne	TF	GOLMARD Paul	TF
GARCIA Hirminia	TF	MARTIN Arnaud	CFE/TF
BROCARD Gilles	TF	MAGNIERE Jean- Marie	TF
VIEILLARD Nathalie	TF	BRUNOT Raymond	TF
MANGIN Nicolas	TF	LANGLOIS Jean	TF
CHARPENET Emilie	TF	AUBRY Rémi	TF
NIZET Fabrice	TF	PERROUSSET Jean	TF
AVENTINO Patrick (supprimé et remplacé par Philippe BRUNOT)	TF	ALBERT Christian	TF
MOYEMONT Aleth	TF	FREZIER Serge	TF
ARNOUX Dominique	TF	MOYEMONT Sébastien	CFE/TF
NOEL Brigitte	TF	BOURGEOIS Christophe	TF
MICHAUT Philippe	CFE/TF	PIRODDI Xavier	CFE
AMACHER Denis	CFE/TF	ROMERO Damien	CFE
MARQUET Jean Philippe	CFE/TF	DESESQUELLES Sébastien	CFE
BLOCAILLE Jean Baptiste	THRS/TF	BREQUE Colette	THRS/TF

Il est rappelé que la liste définitive sera arrêtée par le directeur départemental des finances publiques.

4-4 Désignation des membres – CCAS

Sont désignés à l'unanimité pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS :

1	BRUNOT Yolande
2	GARCIA Hirminia
3	MAGNIN Carine
4	BROCARD Jean Pierre
5	BRUNOT Jérémy

4-5 Désignation des délégués au conseil administration du collège

Le conseil municipal désigne à l'unanimité :

TITULAIRE	SUPPLEANT
GARCIA Hirminia	BRUNOT Yolande

4-6 Désignation des délégués à la commission locale d'énergie du SICECO

Le conseil municipal désigne à l'unanimité :

TITULAIRE	SUPPLEANT
BRUNOT Philippe	BROCARD Jean-Pierre

4-7 Désignation des délégués au SITIV- ne fait pas l'objet d'une délibération

Cette désignation ne fait pas l'objet d'une délibération. Sont désignés :

TITULAIRE	SUPPLEANT
BAVARD Serge	TARBY Valentin

4-8 Désignation du correspondant défense

Le conseil municipal désigne à l'unanimité :

- BAVARD Serge

4-9 Désignation du correspondant Sécurité routière

Le conseil municipal désigne à l'unanimité :

- DESCOURS Céline

5- Désignations des membres amenés à siéger au sein commissions de travail et comités consultatifs

Il est rappelé que le conseil municipal peut créer des commissions de travail composées exclusivement de conseillers municipaux ainsi que des comités consultatifs associant, le cas échéant, des personnes extérieures au conseil municipal. Ces instances émettent des avis et propositions sans disposer d'un pouvoir décisionnel.

5-1 Commission d'urbanisme

La commission est chargée du suivi de l'élaboration, de la révision ou de la modification du PLU.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le nombre de membres à cinq et désigne :

- Président : BAVARD Serge

1	DUCHAMP Dominique
2	BRUNOT Yolande
3	LEGUAY Gérard
4	TARBY Valentin
5	CHIONO Jérôme

5-2 Commission « subventions associations »

La commission est chargée d'examiner les demandes de subventions des associations et de formuler des propositions d'attribution. **Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :**

- Président : DUCHAMP Dominique

1	TARBY Valentin
2	DESCOURS Céline
3	BRUNOT Jérémie

5-3 Le comité des finances

Le comité est chargé d'examiner les documents budgétaires de la commune avant leur présentation au conseil municipal. **Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le nombre maximum de membres à quinze et désigne :**

Président : BAVARD Serge

1	DUCHAMP Dominique
2	BRUNOT Yolande
3	BROCARD Jean Pierre
4	GARCIA Hirminia
5	BRUNOT Philippe
6	GOMEZ Christelle

7	MAGNIN Carine
8	BUTTY Sylvain
9	LEGUAY Gérard
10	BARANDE Frédéric Starck
11	DESCOURS Céline

5-4 Le comité de la vie sociale

Le comité a pour mission de proposer et d'organiser des actions favorisant le lien social et la solidarité. **Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :**

Présidente : BRUNOT Yolande

1	GARCIA Hirminia
2	RAYMOND Josiane
3	BRUNOT Philippe
4	BAUDOIN Michelle

5-5 Comité jumelage

Le comité est chargé de l'organisation des échanges dans le cadre du jumelage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

Président : BAVARD Serge

1	DUCHAMP Dominique
2	DESCOURS Céline
3	LEGUAY Gérard
4	AVENTINO Patrick
5	CHIONO Jérôme

5-6 Comité animation

Le comité est chargé d'élaborer et de proposer le programme des festivités et animations de la commune. **Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :**

Président : DUCHAMP Dominique

1	GOMEZ Christelle
2	RAYMOND Josiane
3	BRUNOT Yolande
4	DESCOURS Céline
5	BROCARD Jean-Pierre

6	MAGNIN Carine
7	AVENTINO Patrick
8	BRUNOT Philippe
9	CHIONO Jérôme

5-7 Comité embellissement, environnement et cause animale

Le comité a pour mission de proposer des actions visant à améliorer le cadre de vie, le fleurissement, la propreté, la protection de l'environnement et le bien-être animal. **Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :**

Président : BROCARD Jean Pierre

1	BRUNOT Jérémy
2	TARBY Valentin
3	BRUNOT Yolande
4	DESCOURS Céline
5	MICHELOT Gisèle

Il est précisé que d'autres comités consultatifs pourront être créés en fonction des projets communaux.

La commission agricole n'est pas créée, les sujets étant abordés lors des réunions de l'association foncière.
La commission travaux n'est pas créée, un comité spécifique devant être constitué selon les projets.

6- Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués.

Le maire rappelle que l'enveloppe maximale des indemnités est calculée conformément aux dispositions réglementaires applicables aux communes de la strate démographique de Selongey.

Il est également rappelé que le maire bénéficie de la majoration de 15 % applicable aux communes ex-chef-lieu de canton.

Le conseil municipal fixe, par 17 voix pour et 2 abstentions, les indemnités comme suit :

Fonctions	Coefficient	Montant brut de l'indemnité	+ 15% (maire uniquement)
Maire	30,29 %	1 245,08 €	1431.84 €
1 ^{er} Adjoint	17,52 %	720,16 €	720,16 €
2 ^{ème} adjoint	17,52 %	720,16 €	720,16 €
3 ^{ème} adjoint	17,52 %	720,16 €	720,16 €
Conseiller délégué n°1		469.00 €	469.00 €
Conseiller délégué n°2		469.00 €	469.00 €
Conseiller délégué n°3		469.00 €	469.00 €
Conseiller délégué n°4		Sans indemnité	Sans indemnité
TOTAL		4 812.60 €	4 999 .32 €

Il est précisé que l'État a revalorisé les indemnités à compter de 2026 et élargi l'enveloppe théorique en prenant en compte le nombre maximal d'adjoints autorisés. Le maire indique avoir souhaité maintenir le montant global dans l'enveloppe prévue au budget 2026.

7- Délégations de mission au maire

Le conseil municipal décide de déléguer au maire, pour la durée de son mandat, les compétences prévues à l'article L.2122-22 du CGCT telles que détaillées dans la délibération, notamment en matière d'emprunts, d'assurances, de concessions funéraires, d'actions en justice, de subventions et de marchés.

Il est précisé que le droit de préemption urbain a été retiré des délégations précédemment accordées. **Le conseil municipal approuve l'ensemble de ces délégations à l'unanimité.**

8- Délégation de mission au maire pour les marchés en procédure adaptée

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les délégations accordées au maire concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, conformément au règlement prévu dans la délibération et aux dispositions de l'article L.2122-4 du CGCT.

9- Pont de Bussin- Actualisation du plan de financement

Le maire présente le projet de réhabilitation du pont de la rue du Bussin, ouvrage permettant le franchissement de la Venelle et constituant un axe structurant de la commune. Les études réalisées, notamment la mission géotechnique G5, confirment la possibilité de conserver l'ouvrage sous réserve de travaux de confortement comprenant :

- le renforcement des culées ;
- la consolidation des voûtes ;
- la réalisation d'une dalle portée ;
- la reprise ponctuelle des appuis ;
- la réfection de l'étanchéité, des enrobés et des maçonneries.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 168 852,50 € HT répartis comme suit :

- Maîtrise d'œuvre : 13 800 € HT ;
- Étude géotechnique : 4 620 € HT ;
- Travaux : 150 432 € HT.

Le CEREMA ayant sollicité une actualisation du plan de financement, celui-ci est modifié comme suit:

- CEREMA : 60 %, soit 101 311,50 € ;
- Conseil départemental : 20 %, soit 33 770,50 € ;
- Commune : 20 %, soit 33 770,50 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce nouveau plan de financement et autorise le maire à solliciter les subventions correspondantes.

Il est précisé que le CEREMA a demandé une révision du cahier des charges par le maître d'œuvre. Une évolution du coût des travaux demeure possible à la suite de l'actualisation du CCTP. Le cas échéant, un nouveau plan de financement sera soumis au conseil municipal.

Une réunion publique sera organisée dès que le planning des travaux sera arrêté. Il est également rappelé la contrainte liée aux travaux en rivière en période d'étiage. La circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes sera interdite.

10- Informations diverses et questions des conseillers

Mme BONY, conseillère aux décideurs locaux de la DGFIP, interviendra début mai afin de sensibiliser les élus aux finances publiques.

Le prochain conseil municipal portera notamment sur :

- la validation des CFU ;
- la présentation de l'état 1259 ;
- une décision modificative budgétaire.

Concernant les travaux du quai Garnier, les offres des entreprises sont en cours d'analyse par le maître d'œuvre. L'enveloppe prévisionnelle est actuellement dépassée. La commission des marchés se réunira prochainement et une réunion publique sera organisée.

S'agissant de la maison des associations, les offres des entreprises sont également en cours d'analyse par le maître d'œuvre.

Enfin, concernant la chapelle Sainte-Gertrude, la voûte a été étayée en urgence afin de sécuriser l'édifice.

La séance est levée à 20h00.

Le secrétaire de séance

Sylvain BUTTY



Le maire

Serge BAVARD

